République Française ANCERVILLE - Commune MEUSE

PROCÈS VERBAL

Séance du 20 mars 2023

lundi 20 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 20/03/2023, s'est réunie sous la présidence de CANOVA Jean-Louis.

En exercice: 23 Sont présents: CANOVA Jean-Louis, CARDON Dominique, BAILLY
Présents: 16 Delphine, BAYETTE Patricia, BOCQUET Antoine, COLLET Jean-Marie,
Votants: 19 FOURNIER Jean-Noël, GUICHARD Gilles, JOSEPH Martine, KITYNSKI Marie-

Christine, MATTIONI Angélico, LERECH Lydie, PEDRETTI Michel, PIERROT

Émilien, SCHUFT Sylvie, THEVENIN Hélène

Représentés: CHALONS Gérard par JOSEPH Martine, GAUCHOTTE David

par PIERROT Émilien, ROBERT Patrick par COLLET Jean-Marie

Excusés:

<u>Absents</u>: DRIANT Emmanuelle, PETIT Sandy, ROBELET Emmanuel, YVON

Annaïck

<u>Secrétaire de séance</u>: KITYNSKI Marie-Christine

- 10) Décisions budgétaires (7.1) Approbation des Comptes Administratifs 2022.
- 11) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 Budget Général.
- 12) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 Service Eau.
- **13) Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 Service Assainissement.
- **14) Décisions budgétaires (7.1)** Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 Aménagement de terrains.
- **15) Décisions budgétaires (7.1)** Approbation des Comptes de gestion 2022.
- **16) Décisions budgétaires (7.1)** Arrêté des Budgets primitifs 2023.
- 17) Fiscalité (7.2) Vote des taux d'imposition 2023.
- **18) Politique de la ville (8.5)** Revalorisation de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la communauté de communes.
- **19) Autres actes de gestion du domaine public (3.5)** Contrat de maintenance pour vidéosurveillance
- **20)** *Location (3.1)* Location d'un local au 1^{er} étage du bâtiment communal 16 rue N & P Paquet pour orthophoniste.
- 21) Subventions (7.5) Réhabilitation salle du Brûly Demande de subventions.
- **22) Aménagement du territoire (8.4)** Sécurisation rue de la Prêle et Chamouilley Maitrise d'œuvre
- 23) Voirie (8.3) Programme pluriannuel de réfection de voirie communale 2023-2024-2025
- **24) Autres actes de gestion du domaine public (3.5)** *Restructuration salle des Fêtes du Brûly Bureau d'Études pour réemploi de matériaux.*

A 19h00, à l'ouverture de la séance, le Maire demande à son conseil l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à la séance.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

25) Location d'un bureau et d'une salle d'attente au 1er étage de la Maison des Services

26) Convention de mise à disposition de bien et d'équipement à la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Approbation des Comptes administratifs 2022 (2023-010)

BUDGET GENERAL:

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif du **Budget Général**, et après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Recettes		Recettes		Recettes
	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou
LIBELLE	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés	0,00	519 138,48	637 736,82	0,00	637 736,82	519 138,48
Opération de l'exercice	1 415 654 16	1 901	753 173 11	2 160 027 27	3 058	
	1 415 654,16	605,20		789,92	2 168 827,27	395,12
Total	1 415 654,16	2 420	1 390 909,93	1 156	2 806 564,09	3 577
	1 413 634,16	743,68	1 590 909,95	789,92		533,60
Résultat de clôture		1 005	224 120 01		234 120,01	1 005
		089,52	234 120,01			089,52
Restes à réaliser	0,00	0,00	208 679,00	124 944,00	208 679,00	124 944,00
Total	0.00	1 005	442 799,01 124 944,00 442 799,0	442 700 01	1 130	
	0,00	089,52		124 944,00	442 /99,01	033,52
Dánulas dáfiniait		1 005	247.055.04			697 224 51
Résultat définitif		089,52	317 855,01			687 234,51

^{2/} Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

SERVICE DE L'EAU:

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif du **Service de l'Eau**, et après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Recettes		Recettes		Recettes
	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou
LIBELLE	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		585 241,14		233 338,54	0,00	818 579,68
Opération de l'exercice	239 385,64	171 558,65	18 509,10	42 833,28	257 894,74	214 391,93
Total	239 385,64	756 799,79	18 509,10	276 171,82	257 894,74	1 032 971,61
Résultat de clôture		517 414,15		257 662,72	0,00	775 076,87
Restes à réaliser			1 000,00		1 000,00	0,00
Total	0,00	517 414,15	1 000,00	257 662,72	1 000,00	775 076,87
Résultat définitif		517 414,15		256 662,72		774 076,87

^{3/} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{4/} Vote et arrêt les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- 2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ Vote et arrêt les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif du **Service de l'Assainissement**, et après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE						
ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Recettes		Recettes		Recettes
	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou
LIBELLE	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		110 469,66		156 156,26	0,00	266 625,92
Opération de l'exercice	176 121,92	187 250,56	90 696,85	75 405,00	266 818,77	262 655,56
Total	176 121,92	297 720,22	90 696,85	231 561,26	266 818,77	529 281,48
Résultat de clôture		121 598,30		140 864,41	0,00	262 462,71
Restes à réaliser			41 882,00		41 882,00	0,00
Total	0,00	121 598,30	41 882,00	140 864,41	41 882,00	262 462,71
Résultat définitif		121 598,30		98 982,41		220 580,71

- 2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ Vote et arrêt les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION

SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS:

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Premier-Adjoint et délibérant sur le compte administratif du **Service d'Aménagement de terrains**, et après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Aménagement de						
Terrains	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Recettes		Recettes		Recettes
	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou	Dépenses ou	ou
LIBELLE	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés	4 139,25		246 499,40		250 638,65	0,00
Opération de l'exercice	264 353,10	264 353,10	264 353,10	246 499,40	528 706,20	510 852,50
Total	268 492,35	264 353,10	510 852,50	246 499,40	779 344,85	510 852,50
Résultat de clôture	4 139,25		264 353,10		268 492,35	
Restes à réaliser					0,00	
Total	4 139,25		264 353,10		268 492,35	
Résultat définitif	4 139,25		264 353,10		268 492,35	

^{2/} Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4/ Vote et arrêt les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Budget général (2023-011)

Les membres du Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **BUDGET GENERA**L de l'exercice 2022

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de 485 954.04€

DECIDENT

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent antérieur reporté (report à nouveau-recettes 002): 519 138.48€
- Virement à la section d'investissement (pour mémoire 021) : 271 651.00€
- Résultat de fonctionnement cumulé avec antérieur reporté au 31/12/2022 : 1 005 089.52€
- Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 317 855.01€
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau recettes 002) : 687 234.51€

<u>Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Service Eau (2023-012)</u>

Les membres du Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE DE L'EAU** de l'exercice 2022

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un déficit de 67 826.99€

DECIDENT

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent antérieur reporté (report à nouveau- recettes 002) : 585 241.14€
- Virement à la section d'investissement (pour mémoire 021) : 369 330.00€
- Résultat de fonctionnement cumulé avec antérieur reporté au 31/12/2022 : 517 414.15€
- Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 0.00€
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau recettes 002) : 517 414.15€

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Service Assainissement (2023-013)

Les membres du Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2022

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excèdent de 11 128.64€

DECIDENT

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent antérieur reporté (report à nouveau- recettes 002) : 110 469.66€
- Virement à la section d'investissement (pour mémoire 021) : 2 485.00€
- Résultat de fonctionnement cumulé avec antérieur reporté au 31/12/2022 : 121 598.30€
- Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 0.00€
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau recettes 002) : 121 598.30€

<u>Affectation du résultat de fonctionnement 2022 – Service Aménagement de Terrains (2023-014)</u>

Les membres du Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS** de l'exercice 2022

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excèdent de 0.00€

DECIDENT

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Déficit antérieur reporté (report à nouveau- dépenses 001) : 4 139.25€
- Virement à la section d'investissement (pour mémoire 021) : 346 499.00€
- Résultat de fonctionnement cumulé avec antérieur reporté au 31/12/2022 (déficit) :
 4 139.25€
- Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 0.00€
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau dépenses 001) : 4 139.25€

Approbation des comptes de gestion 2022 (2023-015)

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022, concernant : Le Budget général, le Service de l'Eau, le Service Assainissement et le Service Aménagement de Terrains,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE que les comptes de gestion 2022 dressés par le Service de Gestion Comptable, visés, certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Arrêté des budgets primitifs 2023 (2023-016)

Les projets de budgets primitifs 2023 préparés par la commission des Finances sont adoptés par : 19 voix POUR

Ils sont arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Service Général M57:

Section de Fonctionnement : 2 643 487.00€ Section d'Investissement : 3 354 318.00€

Service Aménagement de terrains M57 :

Section de Fonctionnement : 4 346 920.00€ Section d'Investissement : 2 432 267.00€

Service Assainissement M49:

Section de Fonctionnement : 310 726.00€ Section d'Investissement : 188 009.00€

Service de l'Eau M49 :

Section de Fonctionnement : 688 007.00€ Section d'Investissement : 608 069.00€

Vote des taux d'imposition 2023 - DE_2023_017

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au vu de la revalorisation de la valeur locative de +7.1% annoncées, les membres du conseil municipal suivent la proposition de la commission de finances de ne pas augmenter les taux des impôts locaux 2023.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2022

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation: 13,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.28 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Revalorisation de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la Communauté de Communes Portes de Meuse - DE_2023_018

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention passée entre la communauté de Communes Portes de Meuse et la commune d'Ancerville pour l'intervention d'agents techniques à l'Ecole des Chevreuils, autorisée par délibération du Conseil municipal 201904/018 du 8 avril 2019,

Vu la revalorisation que propose la Communauté de communes Portes de Meuse à compter du 1er janvier 2023, soit :

- 22€ par heure pour une intervention d'un agent technique en place de 20€ précédemment,
- 32€ par heure pour une intervention d'un agent technique avec utilisation d'un véhicule ou de matériel en place de 30€ précédemment,

Vu la hausse de l'inflation et les règles de revalorisation des salaires depuis le 4ème trimestre 2021,

Les membres du Conseil municipal, considérant que ces montants méritent effectivement d'être ajustés,

AUTORISENT le Maire

• à signer l'avenant n°1 de mise à jour des tarifs tels que proposés par la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Contrat de maintenance pour vidéosurveillance - DE 2023 019

Des prestations de maintenance préventive, corrective et évolutive sont nécessaires sur l'installation de Vidéo Protection implantée sur la commune d'Ancerville courant 2021.

INEO INFRACOM, société qui a été mandatée par la commune pour la pose du système de vidéo protection propose un contrat de maintenance comportant :

- un forfait annuel pour "Maintenance Préventive" couvrant l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des interventions de maintenance préventive pour 1 800.00€ht
- un forfait d'astreinte téléphonique par année pour 640.00€ht
- un forfait annuel pour les mises à jour des logiciels d'exploitation/enregistrement annuelles pour 2 770.00€ht
- un forfait de maintenance curative annuel comprenant 8 interventions annuelles pour 3 510.00€ht

Les membres du conseil municipal, conscients de l'importance d'une maintenance garantissant la bonne marche du système,

AUTORISENT le Maire,

- à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise INEO INFRACOM, dont le siège social est à Dijon (21000) pour un montant de 8 720.00€ht annuel.

Location d'un local au 1er étage du bâtiment communal sis 16 rue Paquet - DE 2023 020

Madame Marine BUSSING, orthophoniste souhaite s'installer à Ancerville.

Or la Communauté de Communes des Portes de Meuse ne dispose plus de bureau libre à la Maison de Santé d'Ancerville permettant son installation prochaine. Ils envisagent l'agrandissement de la Maison de Santé dans un avenir proche, mais ne peuvent réduire les délais de lancement de marché et de travaux.

La commune d'Ancerville dispose d'une pièce attenante à une salle d'eau sur environ 12m² au 1er étage de l'Espace d'Accueil à Ancerville qui après visite des lieux pourrait convenir à l'activité de Madame Bussing.

Les Membres du Conseil municipal, après délibération,

ACCEPTENT de louer à Madame BUSSING Marine, pour son activité d'orthophoniste à compter du 1er octobre 2023.

- une pièce et salle d'eau sises au 1er étage de l'Espace d'Accueil au 16 rue Nicolas et Paul Paquet à Ancerville pour un loyer de 200€/mois et un montant de charges de 50€/mois comprenant sa consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.

Ils autorisent le Maire à signer un bail précaire.

Restructuration de la Salle des Fêtes du Brûly - Demande de subvention - DE 2023 021

Dans le cadre de la restructuration complète de la Salle du Brûly et afin de mettre en oeuvre ces travaux, les membres du conseil municipal, après délibération,

AUTORISENT le Maire à faire des demandes de subventions à l'Etat, à la Région, au Département, au Groupement d'Intérêt Public, à E.D.F et à l'Agence de l'eau,

APPROUVENT le plan de financement prévisionnel suivant, et détaillé en annexe :

- Coût de l'opération : 3 439 554€

- Demande de financement : 2 166 680€

Fonds propres : 272 874€Emprunt : 1 000 000€

AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Sécurisation rue de la Prêle et de Chamouilley - Maitrise d'oeuvre - DE 2023 022

Dans le cadre de la sécurisation de la rue de la Prêle et de la rue de Chamouilley, afin d'assurer la sécurité et la quiétude dans la traversée Sud du village en limitant la vitesse de circulation par des mesures dites « passives » et « auto- exécutoires » obligeant les conducteurs par leur présence à limiter la vitesse,

Les Membres du Conseil municipal,

AUTORISENT le Maire, à l'unanimité,

- à signer un contrat de maitrise d'oeuvre avec **SETRS - Société d'Etudes en Travaux et Réseaux Secs -** 74 rue Henri Chevalier - 55000 L'Isle en Rigault pour 28 200.00€ht soit 6% d'une enveloppe budgétaire de 470 000€ht ainsi que tout document relatif à cette opération.

<u>Programme pluriannuel de réfection de voirie communale 2023-2024-2025 - DE_2023_023</u>

Dans le cadre du marché de maitrise d'oeuvre de travaux de voiries et trottoirs dans diverses rues d'Ancerville, les membres du Conseil Municipal décident, de confier l'étude et le suivi de cette opération à :

SETRS S.A.S.U. - 74 rue Henri Chevalier - 55000 Lisle-en-Rigault

le taux de rémunération s'effectue sur la base de 5.5% pour une enveloppe budgétaire de travaux de 100 000€ht/an sur 3 ans soit 2023-2024 et 2025.

Restructuration de la Salle des Fêtes du Brûly - Bureau d'études pour réemploi de matériaux - DE_2023_024

Dans le cadre de la restructuration de la Salle du Brûly, les membres du Conseil municipal sensibles à la réduction des déchets, souhaitent devenir acteurs dans le développement du secteur de réparation et de réemploi.

L'association **RE!NOUVEAU** est un collectif Architecture et Réemploi formé au développement durable dans le réemploi des matériaux de construction.

Afin d'enclencher une démarche de réemploi, l'association RE!NOUVEAU propose :

- un premier diagnostic des ressources afin d'estimer la nature, la quantité, la qualité et la localisation des matériaux et éléments potentiellement réutilisables pour un montant de 2 945.00€ht
- l'élaboration d'une stratégie de réemploi pour un montant de 1 140.00€ht
- un accompagnement dans le suivi des actions retenues pour un montant de 2 280.00€ht
- une gestion de la coordination de la logistique de la cession des matériaux pour un montant de 1 250.00€ht

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à signer une proposition d'honoraires avec : **Collectif RE!NOUVEAU - 10 rue de Graffiny -54000 NANCY**

pour une montant de **4 551.94€h**t ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

<u>Location d'un bureau et d'une salle d'attente au 1er étage de la Maison des Services - DE 2023 025</u>

Un nouvel orthophoniste souhaite s'installer à Ancerville.

Au regard de la pénurie des professionnels de santé actuellement, et devant le manque d'espaces libres à la Maison de Santé, les membres du Conseil Municipal proposent de louer un bureau avec salle d'attente au 1er étage de la Maison des Services, Place Municipale.

Ce local est libre de toute location actuellement.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDENT

- d'autoriser le Maire à signer un bail précaire de location à Madame Sandra LAMONTAGNE orthophoniste pour la location d'un bureau avec salle d'attente pour une surface d'environ 30m² afin qu'elle puisse y exercer son activité professionnelle pour un loyer de 300€/mois et des charges de 100€/mois pour sa consommation d'eau, d'électricité et de chauffage ainsi que l'entretien ménager de l'entrée du rez-de-chaussée et de l'escalier menant à son bureau.

Convention de mise a disposition de bien et d'équipement à la Communauté de Communes des Portes de Meuse - DE 2023 026

La communauté de Communes des Portes de Meuse , dans le cadre de ses compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", "protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie", "construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêts communautaires " et "valorisation du patrimoine industriel, culturel et touristique" a lancé un projet d'aménagement de la base d'eaux vives à Ancerville.

Considérant la nécessité d'étudier la faisabilité technique-économique et d'exploitation ultérieure de ce projet, elle présente à la commune d'Ancerville propriétaire des parcelles AP-64, AP-65, AP-66, AV-43 une convention de mise à disposition de bien et d'équipement ayant pour objet de mettre à sa disposition les biens immobiliers et mobiliers constituant l'actuelle base nautique de la commune d'Ancerville afin d'y réaliser des études préalables dans l'exercice de ses compétences.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISENT

Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette opération.

Le Maire,
Jean-Louis CANOVA